

International Network of Societies of Catholic Theology (INSeCT)

Chicago, DePaul University – 14-16 Juin 2011
Marie-Jo Thiel (Université de Strasbourg - France)
(Version française)

Rapport régional pour la France

Le rapport général pour la section européenne de l'AETC (Association Européenne de Théologie Catholique) est fait par Eamonn Convay.

Ce rapport est un complément à partir de la perspective française.

Profil de la section française de l'AETC

La section a été refondée en novembre 2010 par une équipe essentiellement féminine et laïque, et des jeunes. Nous sommes actuellement 25 mais pour l'heure nous ne sommes qu'au démarrage et les proportions (hommes/femmes, jeunes/moins jeunes...) ne sont pas significatives. Néanmoins ce groupe fondateur est, lui, assez typique d'un certain renouveau autant que d'une résistance en forme de « petit reste ». Enfin, il faut reconnaître aussi que la « culture associative » en France est nettement moins développée que dans d'autres pays comme l'Allemagne voisine, par exemple.

Il est prévu dans les statuts que l'Assemblée Générale de l'AETC-France ait lieu en même temps qu'un colloque de théologie : une fois à Paris, en lien avec les RSR (*Revue Recherches de Science Religieuse* qui organise le colloque) et une fois en province. De même l'idée est de diffuser à tous les informations concernant les colloques et publications dans le domaine. Et cela est d'autant plus nécessaire que la **France est un pays très fortement sécularisée** : l'un des pays les plus sécularisés d'Europe avec, selon les sondages, une proportion de non-croyants évaluée entre 30 % et 40 % de la population et une pratique religieuse, chez les catholiques, en baisse constante. La diffusion de la matière théologique, en particulier de colloques, connaît ainsi des difficultés certaines. L'AETC permet d'encourager en particulier les jeunes générations.

Lieu de la théologie

Les facultés de théologie de Strasbourg et plus accessoirement de Metz constituent des exceptions dans le paysage français, puisqu'il s'agit là de deux facultés intégrées pleinement à l'université d'état.

Pour le reste de la France (« France de l'intérieur »!), la théologie est enseignée

- Dans les instituts catholiques (Paris, Lille, Angers, Toulouse, Lyon)
- Dans les séminaires
- Dans certains lieux comme le Centre Sèvres (centre Universitaire tenu par les jésuites) ou l'École Cathédrale à Paris (fondée par Mgr Lustiger); ou encore des centres diocésains qui sont souvent des émanations des instituts catholiques et restent en lien avec eux.

Les membres de l'AETC pour l'heure – et je fais entrer dans la comparaison mon expérience de vice-présidente de l'ATEM (association de théologiens pour l'étude de la morale), sont en fait essentiellement des universitaires. Il est très difficile à l'heure actuelle de mobiliser les enseignants des séminaires qui restent des lieux relativement fermés. A l'occasion du colloque des théologiens moralistes à Trento en 2010, une forte information a été diffusée dans les séminaires grâce au soutien de son responsable national, avec une proposition de soutien financier étant donné les faibles rémunérations de ces enseignants; il n'y a pourtant eu aucune demande et aucun professeur de séminaire n'a participé au colloque... Cela est très significatif et d'un fonctionnement en cercle fermé et probablement d'un niveau de formation initiale moindre.

A côté des séminaires non mobilisées l'AETC comporte plusieurs membres actifs dans des centres de formation (Meylan, Dijon). Et il en va de même pour l'ATEM qui recrute des professionnels d'autres disciplines qui se sont formés en théologie et désirent participer à une vie associative. Enfin, notons que certains membres sont très impliqués socialement ou sont très engagés dans des perspectives pastorales, l'accompagnement spirituel, l'investissement pour la justice sociale, ou le dialogue interreligieux

Par ailleurs, il est un public nouveau dans les facultés de théologie, qui n'a pas encore rejoint nos associations, il s'agit d'hommes et de femmes simplement intéressés par ce que nous appelons le « fait religieux », et qui peuvent être athées. Il est en effet devenu possible de s'inscrire à une formation universitaire (et même un doctorat) de sciences religieuses (depuis 2011 pour Strasbourg).

Le profil général des étudiantes et étudiants qui fréquentent nos institutions théologiques

Il faut d'abord noter que le nombre d'étudiants est globalement en baisse depuis plusieurs années, et cela quel que soit la structure. A la faculté de théologie catholique de Strasbourg, nous comptons grosso modo 500 étudiants (présentiels et à distance) en licence (*bachelor*) et master; et environ 80 doctorants.

Ceux qui fréquentent nos facultés, outre les séminaristes et les religieux/religieuses qui se destinent à une vocation précise, sont attirés par la théologie dans la mesure où celle-ci offre un **lieu de réflexion assumant le sens de l'existence**. Des professions exposées à ce questionnement (comme dans la santé) sont ainsi fort bien représentées. Dans un pays comme la France où le fait religieux est relégué dans la sphère privée, les facultés de théologie sont un des lieux où il est possible de réfléchir sur le donné de la foi et le sens de l'existence. Les étudiants concernés sont surtout des personnes d'un certain âge, voire déjà à la retraite et qui désirent consacrer le reste de leurs jours à l'élaboration de leur foi et au service de l'Eglise.

A noter que cela est d'autant plus facile que les frais d'inscription en France dans les facultés d'état comme Strasbourg sont peu élevés (entre 300 et 400 EUR)

Néanmoins, de plus en plus souvent, en raison d'une part de la sécularisation et d'autre part de ce qu'une faculté de théologie catholique est amenée à enseigner, les candidats

potentiels, d'autant qu'ils sont jeunes, ne sont plus capables d'intégrer d'emblée une faculté de théologie. **Nouveaux convertis, ou peu initiés**, ils ne disposent pas toujours du bagage minimal pour intégrer d'emblée une faculté de théologie et se confronter à une réflexion distanciée du donné de la foi... Ils ont fait une certaine expérience de Dieu et plutôt que d'entrer dans un discours raisonné (théologie), ils cherchent à dire ce vécu d'abord en restant dans le « cri de la foi », voire parfois en cherchant des « solutions rapides » qu'une faculté de théologie ne propose pas nécessairement. Pour ce public, il faut sans doute que la théologie soit aussi assumée par un accompagnement spirituel. Et cela est un domaine que les théologiens doivent non seulement garder en mémoire, mais investir.

Les conditions de travail du théologien et de la théologienne

Ces conditions sont à la fois le fait de la sécularisation et de la crise financière.

1. Diminution du nombre d'enseignants.

La baisse du nombre d'étudiants, ajoutée aux logiques financières des universités conduisent à réduire la taille des corps enseignants, à ne pas remplacer celle ou celui qui part à la retraite, à réduire l'offre...

2. Rétribution financière

Si dans les universités d'état la rétribution est celle de tous les enseignants de l'université, la rémunération dans les instituts catholiques et plus encore dans les séminaires est faible (tournant autour du SMIC). De plus il n'y a pas dans le système français à proprement parler de professeurs associés. Ainsi la tâche administrative peut être très lourde...

3. Suspicion envers le théologien

C'est probablement la difficulté la plus grande... Le théologien est assis entre deux chaises et c'est souvent fort inconfortable :

- Il est suspecté par la société d'être trop conservateur et l'on se méfie de sa place
- Il est suspecté par les instances d'Eglise d'être trop ouvert à la discussion et c'est la même méfiance en sens inverse...

Parmi les sujets de préoccupation

- La place des femmes et des laïcs dans l'Église demeure une préoccupation majeure, d'autant que l'on observe une « cléricatisation du clergé », mais sans que les femmes se coalisent dans des mouvements féministes revendicatifs comme en d'autres pays. Elles quittent d'emblée l'Eglise mais sur la pointe des pieds...
- Les abus sexuels et la pédophilie suscitent tristesse mais pour l'heure les scandales sont apparemment moins nombreux qu'ailleurs sans doute parce que les évêques ont appelés dès 2000 (au lendemain de la condamnation d'un évêque) à confier tout cas suspect à la justice.
- La nouvelle évangélisation revêt en France un couleur particulière, liée à la fois au rapport Dagens (précisant l'état des lieux) qui a eu un impact très positif et

constructif, et d'autre part à ce qu'on appelle la « laïcité française » et qui délimite le « terrain » des religions.

La laïcité française et le fait religieux.

Il s'agit là d'un triple mouvement lié à la fois à la sécularisation croissante avec une place nouvelle pour le fait religieux, à l'interpellation particulière de l'Islam et sans doute aussi une certaine décrispation des jeunes générations dont le président de la République semble se faire parfois le porte-parole.

C'est à la fois l'inculture liée à la sécularisation et la place nouvelle de l'Islam qui ont conduit en France, après une enquête et un rapport de Régis Debray à proposer à l'ensemble des jeunes un enseignement sur le « fait religieux ». Il s'agit une mise à disposition minimale de connaissances religieuses, dispensée dans le cadre scolaire de façon non-confessionnelle, c'est-à-dire par des enseignants de différentes disciplines. L'objectif est de favoriser une connaissance relativement objective des religions et de l'agnosticisme. L'idée sous-jacente est au moins double

- Favoriser l'interprétation des œuvres littéraires et artistiques, donc proposer des clés d'entrée dans les cultures qui portent souvent une empreinte forte du fait religieux
- Et d'autre part, lutter contre l'intolérance religieuse essentiellement due à l'ignorance de ce que représentent les religions ou à l'absence de religion

Et si le dogme a mauvaise presse (en tant qu'inflation autoritaire), le fait religieux, lui, semble être considéré comme cette **entité « neutre »** susceptible d'informer ; ainsi peut-il aussi exercer une certaine **séduction**. De surcroît, l'expérience montre que les adolescents souvent apprécient de pouvoir parler religion avec des enseignants ou des éducateurs qui ne sont pas des responsables confessionnels.

Or cela est décisif en particulier pour des adolescents. En effet, comme l'a souligné Gabriel Nissim, à propos de la France, il est « quasiment **impossible à un jeune de 15 ans d'affirmer des convictions religieuses dans son milieu scolaire**, y compris dans des écoles confessionnelles : dire qu'on est croyant et a fortiori pratiquant suscite de la part de la quasi-totalité des camarades des moqueries, du mépris, voire des brimades physiques. »¹ La notion de « fait religieux », permet une prise de distance.

Mais, continue le dominicain, « cet enseignement non-confessionnel sur les religions n'exonère pas les confessions religieuses d'une double responsabilité par rapport aux jeunes qui suivent une formation ou un enseignement proprement religieux sous leur égide. D'une part cet enseignement doit lui-même inclure une **dimension de réflexion critique**. Au nom de la liberté de conscience et de religion, l'adhésion, pour être effectivement libre, doit en effet être nécessairement réfléchie. D'autre part, dans un monde désormais marqué par le pluralisme des convictions, l'enseignement et la formation confessionnels doivent aider les jeunes à porter, en tant même que croyants, un **regard positif, compréhensif et non méprisant sur ceux qui ne partagent pas leurs propres convictions**. Cela suppose, plus largement, de la part de ces religions, un effort

¹ Gabriel Nissim, « La liberté religieuse des enfants », Actes du colloque de Fribourg, mai 2010. A paraître.

de réflexion proprement théologique pour penser à nouveaux frais la place des « autres » dans leur vision du monde et dans leur système doctrinal. » Or cela est loin d'être fait. C'est un challenge théologique autant qu'ecclésial.

Le second aspect tient du **pluralisme** (et du pluralisme religieux en particulier) auquel le fait religieux tente au demeurant de répondre, en particulier en France, à travers le dialogue avec **l'Islam**. La France accueille une des communautés musulmanes les plus importantes d'Europe (la première communauté des pays non arabes). Or l'islam s'installe avec des codes et des règles visibles, en particulier sur le plan vestimentaire et avec les « prières dans les rues », ce qui, régulièrement, heurte le tissu social ; cela suscite à la fois une **perception générale d'un « retour du religieux » et un refus des revendications identitaires** les plus radicales, ressenties comme des intrusions inacceptables du religieux dans l'espace public et des atteintes à la laïcité. Cela conduit tantôt à des discriminations, tantôt à des appels aux politiques afin qu'ils corrigent - par la loi ou la justice - les excès et définissent de nouveaux équilibres. Les lois sur le voile ou la Burqa sont à comprendre ainsi.

Mais à travers les marges fondamentalistes de l'Islam, c'est aussi le catholicisme qui peut être visé aboutissant parfois à un véritable anti-catholicisme, en tout cas à une perception très contrastée de la place et du rôle de l'Eglise catholique. Le débat bioéthique durant cette dernière année a été évocateur : comme les autres confessions religieuses et plus qu'elles, l'Eglise catholique a cherché à s'inscrire dans le débat et même temps, certains partisans l'ont dénoncée comme « rétrograde et dangereuse » au point d'y impliquer les théologiens eux-mêmes. Par ailleurs, plusieurs prises de position officielles de l'Eglise Catholique concernant en particulier la « réintégration » des lefévristes, puis des anglicans, ajoutés au scandale des abus sexuels en maints pays et de ce qui a été interprété comme des « jugements sans cœur » (à propos de l'avortement d'une adolescente violée au Brésil) voire l'apologie de conduites mortifères (propos du pape Benoît XVI en déplacement en Afrique à propos du Sida) ont été très sévèrement accueillis en France, qualifiés d'« abus de pouvoir » d'une Eglise « qui fait la leçon » et laisse à sa porte – contrairement au Christ – les petits, les malades, les pauvres... Cela a renforcé un anticatholicisme mais surtout, même si cela est schématique, a contribué à un éclatement entre d'une part des perspectives « conservatrices », avec réaffirmation identitaire (d'autant plus forte que l'anticatholicisme se fait agressif), et d'autre part une foule de croyants qui avaient pris des responsabilités au lendemain du Concile Vatican II et qui à présent, s'éloignent de l'Eglise « officielle », désertent des célébrations où ils ne peuvent être que des auditeurs passifs, passent outre les recommandations morales considérées comme « irréalistes » et « non crédibles »... Alors qu'en Allemagne, ces « départs » se font en se dés-enregistrant pour ne plus verser d'impôts à leur Eglise, ils se font le plus souvent, en France, dans l'indifférence et une certaine rancœur qui fait dire à certains que l'Eglise préfère son intransigeance à la distribution de l'héritage spirituel dont elle a la charge et laisse ainsi mourir de faim à sa porte... Les facultés de théologie catholique font écho à tout cela : certains laïcs ne se forment plus car « cela ne sert à rien », d'autres à l'inverse, y

recherchent une instance d'approfondissement de la foi (à l'opposé d'une instance d'obéissance), et d'autres encore, une « sécurisation ».

Sur le terrain politique, bien des **responsables « slaloment » avec les obligations de la loi de 1905**. Ainsi « les pouvoirs publics répondent aux besoins exprimés par les croyants : aide à la création de mosquées, ouverture de carrés musulmans dans les cimetières, sauvegarde d'églises, relations officielles dans le cadre de l'instance de dialogue entre l'État et les Eglises. Les nouvelles générations, caractérisées par une grande inculture religieuse et une exposition au pluralisme des croyances, ont un rapport décomplexé au fait religieux et ne partagent pas forcément les crispations de leurs aînés sur ce sujet. »²

Le **Président de la République**, M. Nicolas Sarkozy, est ainsi intervenu à plusieurs reprises dans le débat autour de la laïcité. Il n'a pas touché aux équilibres institutionnels ou législatifs qui fondent la laïcité en France. La loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État est demeurée inchangée. En fait ses discours sont arrivés à un moment où la donne globale était en train de changer.

Le 20 décembre 2007, il est intronisé chanoine honoraire de la basilique du Latran ; il rend hommage aux " croyants " et critique la " laïcité à la française " qu'il aimerait voir remplacée par une " laïcité positive " Autant dire que ce discours heurte les consciences ancrées dans l'idée que le religieux relève de la sphère privée, et qu'il contrarie d'autant plus qu'il provient d'un chef d'Etat laïque et républicain. En même temps, des formules chocs, comme celles énonçant la supériorité supposée du curé sur l'instituteur, contribuent à discréditer ce discours.

Il récidive cependant un an plus tard - en Arabie saoudite, en janvier 2009, puis au dîner du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) en février ou encore devant le pape Benoît XVI, en septembre de la même année. Quelques voix s'élèvent -, qui se veulent des défenseurs d'une laïcité de combat, francs-maçons et libres penseurs – mais au final, il n'y a pas de manifestation et peu de détracteurs comme si les français étaient prêt à présent à une certaine tolérance et une indifférence au fait religieux, liée au sentiment qu'aujourd'hui, les religions, au moins le **catholicisme, ont perdu trop de forces vives pour être réellement menaçantes pour la République**.

Notons encore au demeurant que le ministre Bernard Kouchner a créé en 2009 un pôle religions au Quai d'Orsay. Cela peut surprendre, mais cela correspond à l'équivalent pour les **diplomates** français, de l'introduction du fait religieux dans les écoles. Son responsable, Joseph Maïla, est un enseignant de l'ICP, spécialiste de l'islam et de la sociologie des conflits, fondateur de l'Institut de formation à la médiation et à la négociation. L'idée est de « sensibiliser les diplomates de la nouvelle génération aux

² Stéphanie le Bars, « Les limites de la "laïcité positive" », *Le Monde* du 20 décembre 2008 p.2.

questions religieuses »³ parce qu'il est difficile de parler politique sans notion de ce que sont et comment fonctionnent les religions... C'est donc plus une utilisation instrumentale de celles-ci.

Cette évolution ne peut qu'interpeller le théologien, l'inciter à réfléchir sur le pluralisme religieux, la place du pouvoir dans l'Eglise et la société, l'importance de la prise au sérieux de la vie spirituelle, l'objectif de la nouvelle évangélisation, mais aussi à sortir de la confusion entre une laïcité érigée en dogme ou en idéologie et d'autre part une laïcité qui est la condition de possibilité de la délibération de foi qui implique une authentique liberté religieuse.

Marie-Jo Thiel (Université de Strasbourg)

³ Stéphanie Le Bars, « La diplomatie intégrera désormais le fait religieux », *Le Monde* du 26 juillet 2009, p.10